

Massalia : la sécurité avant tout



03/02/2026 – IN

Orange Massalia : la CFE-CGC obtient le déménagement du site de Saint-Mauront et exige désormais des solutions pérennes, sûres et respectueuses des collectifs de travail pour tous les salariés concernés

Crise annoncée, une victoire syndicale

Le site de Saint-Mauront devait incarner un regroupement tertiaire moderne et rationnel. Il est devenu le théâtre de tirs à balles réelles et d'une insécurité quotidienne pour les salariés. Dès 2021, la CFE-CGC avait alerté sur les risques majeurs liés à l'environnement du site et sur l'inadaptation de cette implantation. Elle s'est mobilisée sans relâche jusqu'à obtenir l'abandon de ce site : **une victoire syndicale majeure**, arrachée dans un contexte de crise exceptionnelle, reconnue par la médecine du travail.

Un site devenu zone de danger

Rixes, tirs à l'arme de guerre, intimidations ciblant le site : Massalia est devenu une zone à haut risque pour la sécurité physique et psychologique des salariés.

L'inspectrice du travail a dû préconiser le port de gilets pare-balles pour les agents de sécurité, l'installation de vitrages blindés et l'interdiction d'utiliser les bureaux aux fenêtres donnant sur la rue.

Une situation indigne d'un lieu de travail, que la CFE-CGC n'a cessé de dénoncer.

L'annonce du déménagement : une décision enfin à la hauteur

Lors du CSEC extraordinaire du 15 janvier, la direction a officiellement annoncé le déménagement du site de Saint-Mauront, reconnaissant de fait l'impasse du projet et la gravité de la situation.

Cette décision confirme la légitimité des alertes portées par la CFE-CGC et son rôle déterminant dans la protection des salariés.

Les faits judiciaires récents donnent raison à la CFE-CGC Orange.

Les violences armées liées à des bandes rivales étaient bien réelles, et les alertes portées publiquement n'étaient ni excessives ni idéologiques, mais fondées sur une situation objectivement dangereuse.

La médiatisation a forcé une prise de conscience. Sans elle, ni l'État ni le ministère de l'Intérieur n'auraient renforcé leurs moyens à Marseille.

La vérité dérange parfois, mais le silence, lui, ne protège jamais.

Si la sécurité immédiate des salariés a enfin été reconnue, **la bataille de l'emploi reste entière**. Quitter Saint-Mauront ne peut pas signifier fuir le territoire. La CFE-CGC Orange exige que la sortie du site s'accompagne, lorsque le quartier aura été pacifié, **d'une véritable politique de relocalisation des emplois et d'un engagement clair et durable d'Orange pour Marseille et ses habitants**.

Des solutions temporaires encore trop fragiles

Des sites temporaires et espaces de coworking sont envisagés (National, Prado, Michelet, Docks, Aix-en-Provence), mais **les capacités affichées ne suffisent pas à garantir leur opérationnalité**.

Accessibilité (transports, stationnement), équipements réels des postes (matériel, connectivité), disponibilité d'espaces de travail collaboratif, capacité à accueillir des équipes nombreuses ou en call restent des points insuffisamment sécurisés.

Par ailleurs, la situation des salariés en télétravail à 100 % génère un **sentiment d'isolement**, et la cohabitation sur les sites de repli pose de réels enjeux de **vivre ensemble**.

Pour la CFE-CGC, ces fragilités doivent être traitées avant toute pérennisation des solutions temporaires.

Un futur site qui doit être réellement sécurisé

La réflexion engagée reste trop largement centrée sur les activités tertiaires.

Elle prend insuffisamment en compte la situation des salariés du technique, qui doivent continuer à intervenir sur le site aujourd'hui comme demain pour assurer la maintenance et la continuité des équipements.

Le sujet des **sites techniques sensibles** ne peut être éludé. Ces sites correspondent à des installations essentielles à la continuité des activités vitales et stratégiques, soumises à des exigences de sécurité renforcées en matière d'accès, de protection, de surveillance et de conditions d'exploitation.

Les exigences applicables à ces sites sont clairement définies dans la **note interne Groupe**

« **Exigences sécurité à respecter dans le cadre des projets immobiliers concernant les sites stratégiques** », entrée en vigueur le 1er mars 2025.

Cette note impose notamment des règles strictes en matière d'analyse préalable des risques, de séparation physique des espaces, de contrôle des accès, de gestion des flux et de protection renforcée des zones sensibles et des personnels qui y interviennent.

Ces exigences ne sont ni optionnelles ni théoriques.

Elles ont pour objectif de **protéger les techniciens, les salariés et les infrastructures stratégiques**, et de garantir la continuité des activités essentielles.

Elles doivent constituer un **cadre de référence incontournable** pour toute décision concernant l'avenir du site de Massalia.

Évaluation des risques psychosociaux (RPS) : un enjeu majeur

Un questionnaire RPS a été diffusé auprès des salariés. Pour la CFE-CGC, cet outil apparaît **insuffisant au regard de la gravité des événements vécus** : anonymat perçu comme limité, approche trop peu précise sur les niveaux de stress, les ressentis et les impacts psychologiques réels.

Dans le cadre du **DGI**, la CFE-CGC avait préconisé **l'intervention de psychologues directement au sein des équipes**, ainsi qu'un accompagnement spécifique des **managers**.

On ne libère pas la parole avec de simples questionnaires après avoir vécu de telles situations.

Les salariés qui en ressentiraient le besoin peuvent également **contacter directement leurs représentants CFE-CGC**, dont les coordonnées sont mises à disposition au niveau de chaque CSE.

Retour partiel : une hypothèse déconnectée du terrain

La direction évoque un possible retour partiel sous condition de trois semaines sans incident majeur, en lien avec les services de l'État. La CFE-CGC considère ces conditions comme peu réalistes et peu sérieuses au regard de la réalité des violences subies autour du site, et refuse toute reprise d'activité tant que la sécurité n'est pas objectivement assurée.

La sécurité n'est pas négociable

La situation de Massalia révèle une approche inadaptée de la **nature du site**, de ses usages et des conditions nécessaires à la protection des salariés, en particulier des **techniciens chargés de maintenir des équipements stratégiques**.

Un site technique de cette nature **aurait dû faire l'objet d'une anonymisation la plus totale possible**, afin de limiter son exposition, de maîtriser les flux et de protéger à la fois les personnels et les infrastructures.

La CFE-CGC Orange dénonce plus largement les **dérives liées à la financiarisation des projets**, y compris lorsqu'ils concernent des sites cœur de réseau ou stratégiques. Ces pratiques ont mis en danger des salariés, fragilisé des infrastructures critiques, dégradé l'image d'Orange et engagé des dépenses bien au-delà de prévisionnels établis sans réelle maîtrise des risques.

Face à ces dérives, **un droit d'inventaire s'impose** afin de bannir définitivement ces pratiques.

LA CFE-CGC ORANGE REVENDIQUE

- ▶ Des solutions pérennes garantissant la **sécurité de tous les salariés**, tertiaires et techniques
- ▶ Le respect strict des exigences applicables aux **sites techniques sensibles**
- ▶ Une politique claire de relocalisation de l'emploi à Marseille
- ▶ Des solutions transitoires réellement opérationnelles
- ▶ Un accompagnement RPS humain, concret et durable
- ▶ Une rupture nette avec les logiques purement financières

La CFE-CGC restera pleinement mobilisée pour que les décisions à venir respectent un principe fondamental : **la sécurité des salariés est un préalable absolu, pas une variable d'ajustement.**



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**

Sahra Benabas – 06 84 20 42 39
Dominique Doisneau – 06 80 42 15 88
Laurent Bedrossian – 06 85 40 18 29
Renaud Serra – 06 80 36 85 94
Ariel Delouya – 06 80 34 65 40

Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaire CFECGC



cfecgc-orange.org

